

Experts dans l'accompagnement d'entreprises

Après trois ans de mandat, Gérard Lejeune a passé la main à Patrice Cousin à la tête de l'association des experts-comptables de l'Essonne (AECC 91). Cette association dépar-

tementale a été créée il y a plus de vingt-cinq ans. Elle compte aujourd'hui 101 membres, soit pratiquement tous ceux qui ont une activité significative dans le département. Outre un rôle de représentation de la profession auprès des partenaires, institutionnels notamment, le président des experts-comptables a un rôle de coordonnateur et d'animateur d'un groupe de professionnels qui évoluent dans des cabinets de tailles variables. L'association se charge également d'organiser des formations.

Au total, les membres de l'AECC 91 comptent environ 15 000 clients. Au premier rang desquels les chefs d'entreprise. Les experts-comptables jouent un rôle majeur dans l'accompagnement des entreprises, notamment auprès des créateurs d'entreprise ou en cas de transmission. Lors de l'assemblée générale de l'association, vendredi 17 novembre à Evry, Gérard Lejeune a regretté que la relation de l'AECC 91 « se soit dégradée avec la Chambre des

métiers qui a mis en place des associations de gestion et de comptabilité une fois sur deux dans les stages Spie (stage préparatoire à l'installation des entreprises). Ces deux structures, ABC gestion et Cegeco, qui n'ont même pas leur siège dans l'Essonne, nous font une concurrence anormale en intervenant dès la création des entreprises artisanales et en récupérant des listes des créateurs pour capter la clientèle des artisans qui constitue le fonds d'activité de nos petits cabinets à l'échelon départemental ». Et d'annoncer que, suite à une récente rencontre avec le président de la Chambre des métiers, « un nouveau partenariat devrait s'établir en 2007 ». Les experts-comptables devraient donc retrouver une place régulière dans les Spie. Avec la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne (CCIE), en revanche, les relations sont au beau fixe.

GARS AUX « FAUX EXPERTS »

Autre motif d'inquiétude pour le président sortant : « Le développement de certains cabinets d'expertise comptable dans des domaines d'activité purement commerciale. » Enfin, les experts-comptables n'hésitent pas à mettre en garde contre « les faux experts » qui ne sont pas les meilleurs partenaires du jeune créateur d'entreprise. Le démarrage d'une activité est une période très sensible. « On estime que les chances de survie sur trois ans d'une nouvelle entreprise sont multipliées par deux lorsqu'elle bénéficie d'un bon accompa-

gnement », assure Patrice Cousin, le nouveau président de l'AECC 91.

Les experts-comptables entendent bien également jouer pleinement leur rôle dans la bataille de l'emploi. Dans son discours, Gérard Lejeune a notamment souhaité mettre l'accent sur l'intégration dans les entreprises et la société « des jeunes diplômés issus de minorités visibles. » Un film sur les discriminations à l'embauche a même été projeté aux membres de l'association à l'issue de l'assemblée générale.

Du point de vue de son fonctionnement interne, l'association va encore développer la communication entre ses membres. En plus de ses bulletins d'information, courriers postaux et e-mails, l'AECC 91 travaille à la refonte de son site Internet. Début 2007, sa nouvelle version sera davantage tournée vers la communication externe de l'association. Reste que, pour Gérard Lejeune, « les experts-comptables manquent d'outils et de moyens financiers pour développer une véritable stratégie de communication à l'échelon local, entre autres ». A l'inverse par exemple des notaires ou des avocats, les experts-comptables sont structurés à l'échelon régional et non départemental.

Olivier Fermé

• Association des experts-comptables de l'Essonne (AECC 91), 72, allée des Champs-Elysées, 91042 Evry. Tél. : 01.60.78.62.52. www.aecc91.com



Gérard Lejeune (à gauche), expert-comptable à Sainte-Geneviève-des-Bois, a passé la main à Patrice Cousin, expert-comptable à Corbeil-Essonnes, à la présidence de l'association des experts-comptables de l'Essonne pour un mandat de trois ans.